Anticorruption

Exigence Thématique

Topical Requirement



The Institute of Internal Auditors

Traduit en collaboration par :

IFACI IIA France

Institute of Internal Auditors Belgium

Exigence Thématique Anticorruption

Le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (International Professional Practices Framework®) de l'IIA comprend les Normes internationales d'audit interne (Global Internal Audit Standards™), les Exigences Thématiques et les Lignes Directrices Internationales. Les Exigences Thématiques sont obligatoires et doivent être utilisées conjointement avec les Normes, qui font autorité en matière de pratiques requises.

Les Exigences Thématiques définissent des attentes claires pour les auditeurs internes en établissant un niveau minimal pour l'audit des domaines comportant des risques spécifiques. Le profil de risque de l'organisation peut obliger les auditeurs internes à prendre en considération d'autres aspects du sujet, notamment les réglementations locales.

La conformité aux Exigences Thématiques renforcera la cohérence des activités d'audit interne et améliorera la qualité, la fiabilité et les résultats des services d'audit interne. En fin de compte, les Exigences Thématiques contribuent à rehausser le niveau professionnel de l'audit interne.

Les auditeurs internes doivent appliquer les Exigences Thématiques conformément aux Normes internationales de l'audit interne. La conformité aux Exigences Thématiques est obligatoire pour les missions d'assurance et recommandée pour les missions de conseil.

L'Exigence Thématique est applicable lorsque le thème correspond à l'un des éléments suivants :

- Le thème d'une mission inscrite au plan d'audit interne.
- Le thème a été identifié lors de la réalisation d'une mission.
- Le thème d'une mission demandée qui ne figurait pas dans le plan d'audit interne initial.

Toutes les exigences individuelles ne s'appliquent pas nécessairement à chaque mission, et certaines peuvent être satisfaites par d'autres approches. Si une exigence est exclue ou remplacée par d'autres exigences réglementaires ou contractuelles, ou si elle est traitée par la mise en œuvre de procédures conformes aux Normes internationales d'audit interne, la justification de ce traitement particulier doit être documentée et conservée. La conformité sera évaluée dans le cadre des évaluations de la qualité.

Pour plus d'informations, consulter le Guide de l'utilisateur de l'Exigence Thématique Anticorruption.

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

Anticorruption

La corruption est généralement définie comme l'abus du pouvoir dont on est investi à des fins personnelles ou au profit d'une organisation ; elle touche aussi bien le secteur public que le secteur privé. La corruption et les comportements qui en découlent portent atteinte à l'intégrité, à la transparence et à l'équité dans la prise de décision. Les mesures anticorruption visent à prévenir, détecter ou atténuer les comportements corrompus ou frauduleux.

La corruption est une forme particulière de fraude et l'Exigence Thématique Anticorruption porte sur ces comportements contraires à l'éthique et illégaux, plutôt que sur le thème plus large de la fraude. Les coûts financiers liés à la corruption ont à eux seuls un impact significatif sur l'économie mondiale, ce qui souligne le besoin essentiel de mettre en place des programmes anticorruption et des contrôles rigoureux. Non seulement la corruption affaiblit la confiance dans les organisations, les entreprises, les gouvernements et les élus, mais elle peut également causer des dommages irréparables aux communautés où elle se produit.

Toute organisation est exposée au risque de corruption, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité ou sa juridiction. L'impact ultime de la corruption dépend en grande partie de l'environnement externe dans lequel l'organisation évolue, de la manière dont celle-ci conçoit ses processus internes et les contrôles pour fonctionner dans cet environnement, ainsi que de la culture éthique qui y règne.

Les facteurs externes de l'environnement d'une organisation qui augmentent les risques de corruption comprennent :

- La faiblesse des contraintes réglementaires ou opérationnelles au sein des organismes de services financiers et de certains secteurs professionnels spécifiques (tels que le droit, la comptabilité, le bâtiment et l'immobilier).
- Les troubles politiques ou une application insuffisante des lois et/ou des réglementations.
- Une corruption persistante, généralisée et devenue commune dans les pratiques de gouvernance.
- L'instabilité géopolitique.
- La volatilité des marchés.
- Des ressources essentielles contrôlées par un ensemble restreint de personnes.
- Une concurrence acharnée sur les marchés émergents.
- Une interaction importante entre les secteurs public et privé, notamment en matière d'utilisation des ressources naturelles.
- Une transparence limitée.
- Les relations avec des tiers à haut risque.

Le paysage de la corruption externe peut être maitrisé en établissant une gouvernance, une gestion des risques et des contrôles appropriés et adéquats pour atténuer les risques de corruption. C'est là que les fonctions d'audit interne, tant dans le secteur public que dans le

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

secteur privé, jouent un rôle essentiel en aidant les organisations à prévenir, détecter et limiter la corruption.

Si le rôle des services d'audit interne dans l'anticorruption fait l'objet de nombreux débats et est encouragé dans de nombreuses régions, il n'est pas toujours rendu obligatoire. L'audit interne est particulièrement bien placé pour évaluer le ton au plus haut niveau de l'organisation (« Tone at the Top »), évaluer les contrôles sur les tiers et les autres processus opérationnels exposés au risque de corruption, identifier les indicateurs et les anomalies et donner l'assurance que les contrôles sont conçus et mis en œuvre de manière appropriée pour atteindre les objectifs de l'organisation.

Il est important que la fonction d'audit interne dispose des pouvoirs nécessaires pour mener à bien ses missions d'assurance et de conseil en matière d'anticorruption, conformément à la réglementation en vigueur, à son mandat et à sa charte. Il est également important de comprendre que la corruption est un sujet technique. Par conséquent, la fonction d'audit interne doit s'assurer qu'elle dispose collectivement des compétences nécessaires pour mener à bien ses missions dans ce domaine ou qu'elle acquière les compétences nécessaires. Si la fonction d'audit interne ou certains auditeurs internes jouent un rôle dans le programme anticorruption ou dans des aspects tels que les protocoles d'alerte, les auditeurs concernés doivent s'interroger sur leur objectivité et, si nécessaire, informer les parties concernées de leurs rôles respectifs ainsi que de toute atteinte à leur objectivité, afin de garantir que la portée de toute mission d'assurance n'en soit pas affectée.

Principaux risques de corruption

Bien que le nombre et les types de schéma de corruption puissent varier, les normes internationales, les orientations sectorielles et les organes de réglementation se concentrent généralement sur les risques de corruption dans les domaines suivants :

- **La corruption et les pots-de-vin,** tels que l'offre d'un avantage indu à un agent public ou à une autre partie afin d'influencer son comportement, ou le fait de recevoir un avantage après avoir utilisé ses fonctions officielles au profit d'un ou de plusieurs tiers.
- **Les dons,** tels que les versements déguisés en contributions politiques en faveur d'un candidat donné, ou les dons en nature, ou en biens à une organisation caritative servant de moyen de corruption, notamment pour dissimuler des pots-de-vin.
- **Les conflits d'intérêts,** tels que les circonstances qui créent un risque d'influence des intérêts personnels sur le jugement ou les actions professionnelles.
- **Les paiements de facilitation,** tels que les fonctionnaires qui demandent ou exigent le versement de petits pots-de-vin officieux pour accélérer des actions de routine ou administratives.
- **Les défaillances comptables,** telles que la faiblesse des contrôles financiers permettant à des opérations frauduleuses de ne pas être détectées, y compris la manipulation des données financières pour dissimuler des activités liées à la corruption.

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

- **Les cadeaux et marques d'hospitalité,** tels que l'offre ou l'acceptation de cadeaux ou d'autres marques d'hospitalité dépassant les seuils acceptables fixés par l'organisation, dans le but d'influencer ou de récompenser des actes inappropriés.
- **Les recrutements de parties liées,** par exemple, le fait d'embaucher une personne pour favoriser un tiers en échange d'un avantage indu.
- **Les voyages sponsorisés,** tels que la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement pour des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions officielles.
- **Les parrainages,** tels que la dissimulation des bénéficiaires réels de fonds ou d'actifs engagés afin de masquer le versement d'un avantage indu à l'organisation.

Bien qu'il s'agisse là de domaines présentant des risques courants de corruption, les auditeurs doivent également être conscients de l'évolution des techniques de corruption. Par exemple, l'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée pour générer des messages réalistes et usurper l'identité de personnes, créant ainsi un faux sentiment d'urgence qui peut conduire à la prise de décisions précipitées et à la divulgation d'informations confidentielles.

Conformité

La présente Exigence Thématique porte sur le rôle de l'auditeur interne dans la fourniture de services d'assurance concernant le programme et les activités anticorruption d'une organisation, y compris ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Cette Exigence Thématique ne couvre pas la réalisation d'investigations sur les activités de corruption.

Pour évaluer de manière adéquate les efforts déployés par la direction en matière d'anticorruption au sein d'une organisation, les auditeurs internes doivent comprendre les implications en termes de risques pour leur organisation et identifier les indicateurs de corruption susceptibles de nécessiter une enquête plus approfondie. Le respect de cette Exigence Thématique ne garantit pas de manière absolue qu'une fonction d'audit interne détectera tous les actes de corruption au sein d'une organisation.

Les restrictions applicables sur les missions d'audit interne du secteur public, qu'elles soient liées à la législation, à la structure gouvernementale ou au contexte politique, sont considérées comme des obstacles potentiels à la prise en compte de certains aspects de ce travail. Les auditeurs internes du secteur public doivent consigner ces limitations de périmètre dans le cadre de leur processus d'évaluation des risques et faire preuve de jugement professionnel pour définir clairement et communiquer concernant le périmètre défini de leur examen.

Les auditeurs internes, notamment ceux qui travaillent dans le secteur public, peuvent disposer de pouvoirs d'investigation et/ou être tenus par la loi de signaler les cas présumés de corruption au procureur, à un inspecteur général ou à une autre autorité de contrôle. Si des indices de corruption sont mis au jour au cours d'une mission d'assurance ou de conseil, cette obligation s'applique même si la mission en elle-même ne constitue pas une investigation officielle.

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

Évaluation de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle anticorruption

Cette Exigence Thématique fournit une approche cohérente et complète de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle anticorruption. Les exigences représentent une base minimale pour l'évaluation.

Gouvernance

Exigences

Les auditeurs internes doivent évaluer les aspects suivants de la gouvernance de l'organisation en matière de protection contre la corruption :

A. Le Conseil et la direction générale s'engagent à lutter contre la corruption au sein de l'organisation grâce à un programme anticorruption mis en place par la direction générale, approuvé et supervisé par le Conseil et comportant des éléments proactifs et adaptatifs. Ces éléments permettent de faire face à l'évolution des risques, dans le respect des réglementations applicables, des valeurs de l'organisation et des stratégies de gestion des risques. La direction générale encourage l'intégrité en donnant clairement le ton au plus haut niveau (« Tone at the Top »), en récompensant les comportements éthiques et en veillant au respect des lois internationales et nationales, ainsi que des politiques de gouvernance ou organisationnelles, en matière d'anticorruption. En l'absence d'un programme officiel anticorruption, des éléments fondamentaux de conformité, tels que la formation, les procédures d'alerte, les mesures disciplinaires et le suivi, sont mis en place pour gérer en toute transparence les risques liés aux interactions corruptives.

B. Des politiques sont élaborées et mises en place afin de définir et d'évaluer les actions anticorruption. Ces politiques couvrent l'éthique, les canaux d'alerte et d'autres programmes pour détecter et traiter les activités inappropriées, le signalement et les mesures disciplinaires. Ces politiques définissent les comportements interdits, tels que les conflits d'intérêts découlant de cadeaux, d'invitations ou d'emplois inappropriés et établissent les procédures à suivre dans le cadre des relations avec les tiers. Les politiques s'alignent sur les exigences réglementaires et légales applicables et sont périodiquement révisées et mises à jour si nécessaire.

C. Les rôles et responsabilités de l'organisation en matière de gestion de l'anticorruption sont définis. Ils précisent les responsabilités en matière de leadership, de prise en charge et de supervision liées à la gestion du programme, notamment la manière et le moment de signaler des préoccupations, de mener des investigations et de faire répondre le personnel de ses actes en cas d'activités inappropriées. Les politiques et les procédures traitent de la manière dont les préoccupations sont communiquées et examinées, identifient les personnes qui devraient être informées et décrivent les méthodes de communication confidentielle si nécessaire. Les responsables de l'efficacité des mesures d'anticorruption disposent de compétences spécialisées et d'une formation suffisantes

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

en la matière, ainsi que du niveau de « séniorité », de l'autorité, du soutien, des ressources, de l'autonomie et des accès nécessaires au Conseil, aux dirigeants et aux conseillers juridiques.

D. Les protocoles régissant la communication avec les parties prenantes concernées et la prise de décision sont clairement définis, transparents et conformes aux lois et réglementations internationales et locales. Ces protocoles prévoient notamment la communication périodique d'informations sur l'état des performances, les risques, la conformité et les allégations (en particulier les violations des lois et/ou des réglementations). Outre le Conseil et la direction générale, les parties prenantes concernées peuvent inclure les services opérationnels, la gestion des risques, la conformité, le service juridique, les ressources humaines, les enquêteurs ou prestataires d'assurance externes, les forces de l'ordre, la sécurité de l'information, les achats, le public, les élus et d'autres acteurs.

Gestion des risques

Exigences

Les auditeurs internes doivent évaluer les aspects suivants de la gestion du risque de corruption au sein de l'organisation :

A. Les processus permettant d'identifier, d'évaluer, d'examiner et de gérer en continu les principaux risques de corruption sont normalisés et exhaustifs. Les procédures définissent clairement les rôles et les responsabilités et traitent de manière adéquate les principaux risques de corruption auxquels l'organisation est exposée. L'évaluation des risques tient compte du cadre juridique et de toute évolution réglementaire, du recours à des tiers, des types de biens et de services que l'organisation produit et échange, ainsi que de ses interactions avec le public.

B. Les réponses aux risques sont adéquates et valides sur la base du classement et de la hiérarchisation des risques. Ces réponses sont approuvées, mises en œuvre, examinées, suivies, évaluées et ajustées si nécessaire.

C. Des processus sont en place pour gérer et, si nécessaire, faire remonter les problèmes de corruption qui se posent, afin de garantir la redevabilité.

Processus de contrôle

Exigences

Les auditeurs internes doivent évaluer les aspects suivants des processus de contrôle liés aux mesures anticorruption mises en œuvre par l'organisation :

A. Un programme anticorruption au niveau de l'organisation et/ou les fonctions de conformité disposent de ressources suffisantes, sont maintenus et, ensemble, préviennent, détectent et corrigent les actions qui pourraient conduire à la corruption.

B. Les politiques et procédures anticorruption sont exhaustives, adaptées aux risques de l'organisation et mises à jour conformément à l'évaluation des risques en vigueur. Ces politiques et procédures sont claires, diffusées et accessibles à l'ensemble des employés

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

et des parties prenantes concernées ; elles sont, tout comme les normes éthiques et les valeurs de l'organisation, intégrées dans les activités quotidiennes de celle-ci. Des politiques et procédures spécifiques ont été mises en place pour faire face aux risques majeurs (voir « Principaux risques de corruption », page 3).

C. Des programmes de formation et de sensibilisation sont mis en œuvre, maintenus et exigés pour tous les employés afin de les sensibiliser aux politiques, procédures, et processus anticorruption. Le niveau et la spécificité de la formation sont adaptés au niveau de risque de corruption associé aux postes et aux responsabilités.

D. Des programmes de signalement ou d'autres mécanismes d'alerte complémentaires ont été mis en place pour prévenir et détecter les tentatives de corruption. Les canaux de signalement sont établis et sécurisés de manière appropriée, de même que la protection des lanceurs d'alerte. Les procédures de signalement sont conformes aux lois et/ou réglementations internationales et nationales.

E. Des protocoles de diligence raisonnable et des mesures de contrôle sont mis en place et font l'objet d'un suivi dans le cadre des relations avec les tiers. Les tiers comprennent les vendeurs, les fournisseurs, les prestataires, les sous-traitants, les prestataires de services externalisés, d'autres organismes, les consultants et toute autre personne agissant pour le compte de l'organisation.

F. L'organisation a mis en place des contrôles suffisants pour identifier plus facilement les cas de corruption et contribuer à les prévenir. Ces contrôles consistent notamment à veiller au respect de la séparation des fonctions, à définir des niveaux d'approbation appropriés pour les opérations ou les activités, à examiner et à tenir à jour les pièces justificatives requises, ainsi qu'à prévoir des comptes spécifiques pour l'enregistrement de certains types d'opérations (tels que les dons, les contributions et les parrainages). En ce qui concerne les processus financiers, des mesures de contrôle interne sont mises en place pour garantir que les documents financiers de l'organisation et les pièces justificatives reflètent fidèlement et avec exactitude la réalité financière et que les transactions sont correctement enregistrées.

G. Un suivi permanent, des contrôles et des tests réguliers sont effectués sur les processus opérationnels exposés aux risques de corruption pour s'assurer que les éléments du programme anticorruption fonctionnent comme prévu, notamment en s'assurant de la fiabilité des informations.

H. Des protocoles de réponse aux incidents, de reporting et de remédiation sont établis. Ils comprennent des normes d'application, des protocoles d'investigation, des processus d'escalade adaptés au niveau de gravité des incidents, des examens post-incident ainsi que des analyses des causes racines. Les organisations examinent les enseignements tirés des actions de mise en application et engagent des mesures disciplinaires et correctives. Ces activités de mise en application sont appliquées de manière cohérente, respectent les exigences légales et garantissent un traitement juste et équitable dans l'ensemble de l'organisation.

I. Des pratiques sont en place afin de prévenir la récurrence de tels incidents et favoriser une démarche d'amélioration continue, notamment par l'analyse des mesures de mise en application afin d'en tirer les enseignements nécessaires.

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.

À propos de l'Institut des Auditeurs Internes (The IIA)

L'IIA est une association professionnelle internationale qui compte plus de 265 000 membres dans le monde et a délivré plus de 220 000 certifications Certified Internal Auditor® (CIA®) dans le monde entier. Fondé en 1941, l'IIA est reconnu dans le monde entier comme le leader de la profession d'audit interne en matière de normes, de certifications, de formation, de recherche et de conseils techniques. Pour plus d'informations, visitez le site theiia.org.

Droits d'auteur

© 2026 The Institute of Internal Auditors, Inc. Tous droits réservés. Pour toute autorisation de reproduction, veuillez contacter copyright@theiia.org.

Novembre 2026

The Institute of Internal Auditors

Siège mondial
1035 Greenwood Blvd., Suite 401
Lake Mary, FL 32746 USA
Téléphone : +1-407-937-1111
Fax : +1-407-937-1101

©2026, The Institute of Internal Auditors. Tous droits réservés. Pour un usage individuel uniquement.